

Juridictions civiles de première instance

Les juridictions civiles de première instance sont les tribunaux qui jugent pour la première fois les litiges entre personnes privées. Ces juridictions ne prononcent pas de sanctions pénales, mais elles peuvent condamner l'une des parties au litige à payer une somme d'argent. À tout stade de la procédure, le juge civil peut aussi imposer aux parties de rencontrer un médiateur qu'il désigne.

Juridictions

Questions – Réponses

- [Tribunal d'instance et tribunal de grande instance : que sont-ils devenus ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Saisir le tribunal judiciaire](#)
- [Saisir le tribunal de proximité](#)
- [Saisir le conseil de prud'hommes \(CPH\)](#)
- [Litige commercial : déroulement d'une affaire devant le tribunal de commerce](#)

Où s'informer ?

- [Maison de justice et du droit](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)